

GRAND CONCOURS NATIONAL DE PHOTO

LA MÉTALLURGIE
COMME VOUS NE L'AVEZ
JAMAIS VUE

Le concours

Dans le cadre de la Semaine de la métallurgie 2010, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec, lance un grand concours national de photo!

Sous le thème *“La métallurgie comme vous ne l'avez jamais vue!”* partagez votre passion pour la photo avec nous! Faites-nous découvrir votre vision du secteur de la métallurgie en nous proposant des images inédites de notre industrie, de nos produits, de leurs usages, de la place du métal dans votre quotidien ou de comment le métal a changé votre vie!... Ce concours promet de mettre en lumière différents visages de la métallurgie, comme nous ne l'avons jamais vue!

Critères et règlements du concours

Description

L'inscription au concours débute le lundi 23 août 2010 et se termine le lundi 11 octobre 2010, à 23h59, heure de l'Est. Après cette période, aucune photo ne sera acceptée. Au terme du concours, les douze (12) photos finalistes choisies par le jury seront dévoilées lors du lancement des activités de la Semaine de la métallurgie 2010.

Les photos seront par la suite exposées dans les régions participantes du Québec soit: Québec, Montréal, Montérégie, Baie-Comeau, Sept-Îles, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie et sur le Web.

La photo gagnante du concours sera dévoilée le 24 novembre 2010 à 20h00, dans le cadre du Gala Métallium, soirée reconnaissance de l'industrie métallurgique qui se tiendra à l'hôtel Mortagne de Boucherville (1228, rue Nobel, Boucherville). Le nom du gagnant sera affiché sur le site du Comité sectoriel de la métallurgie dès le 25 novembre 2010. Le gagnant recevra son prix par courrier avant le 31 décembre 2010.

Prix

Un grand prix de 500\$ en argent

GRAND CONCOURS NATIONAL DE PHOTO

LA MÉTALLURGIE
COMME VOUS NE L'AVEZ
JAMAIS VUE

Admissibilité

Ce concours s'adresse aux photographes amateurs seulement et à toute personne âgée de plus de 12 ans – au moment de l'inscription – et résidant légalement au Québec à partir du premier jour de la période du concours. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services liés au présent concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

Participation

Pour participer et courir la chance de gagner le prix offert, il faut présenter une photographie représentant la métallurgie telle que vous la percevez, ou sous un jour inédit, méconnu, ou inattendu!

Pour soumettre une photo, rendez-vous au www.metallurgie.ca. Ensuite, allez à la section concours photo puis cliquez sur Inscription. Vous devez compléter l'information selon les indications qui se trouvent sur la page d'inscription.

- Les photographies doivent être réalisées à partir de moyen numérique.
- Les montages ou assemblages de plusieurs images par un moyen électronique ne sont pas permis.
- Les photographies peuvent être en noir et blanc ou en couleur.
- Le type de fichier doit être un **jpg**.
- La grosseur maximale de la photo ne doit pas dépasser **8 MB** (conservez si possible la photo originale de meilleure résolution possible pour utilisations promotionnelles ultérieures).
- Assurez-vous que la photo soit transmise dans le bon sens.

Date limite de participation : 11 octobre 2010 à 23h59

Critères de sélection pour le jury

1. L'impact visuel : l'effet créé sur la sensibilité du public.
2. L'originalité : la capacité de rendre le sujet de façon singulière et avec style.
3. La pertinence relative au thème proposé : « *La métallurgie comme vous ne l'avez jamais vue* ».
4. Le traitement photographique: mise au point, cadrage, contrastes, valeurs, etc.

Général

1. Le participant ne peut présenter une photographie ayant déjà été primée à un autre concours photographique. Une seule participation par adresse courriel est permise pour la durée du concours.
2. Tous les prix devront être acceptés tel quel et ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables.
3. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec les participants sélectionnés comme finalistes du prix.
4. En participant au concours, chaque participant accepte de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets aux changements, et ce, sans préavis.
5. **Attestation du droit d'auteur** : Le participant doit être un photographe amateur, doit être le titulaire unique du droit d'auteur de la photographie présentée au concours et atteste avoir le consentement des personnes apparaissant sur la photographie, le cas échéant. Il dégage par le fait même toute poursuite qui pourrait être intentée contre le Comité sectoriel de la métallurgie suite à l'utilisation ultérieure de la photo soumise à ce concours.
6. **Licence de reproduction et/ou publication** : Il est entendu que les photographies de tous les participants à ce concours pourront être reproduites et utilisées par le Comité sectoriel de la métallurgie et qu'à cet effet, les participants à ce concours accordent au Comité sectoriel de la métallurgie tout droit de reproduction et/ou d'utilisation à des fins promotionnelles ou autres des photographies soumises à ce concours, et ce, sans aucune restriction et aucune forme de compensation.

GRAND CONCOURS NATIONAL DE PHOTO

LA MÉTALLURGIE
COMME VOUS NE L'AVEZ
JAMAIS VUE

7. Ce concours est nul là où la loi l'interdit et est assujetti à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements municipaux.
8. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

Information supplémentaire

Pour toute information additionnelle relativement au concours, veuillez communiquer avec le :

Comité sectoriel de main d'œuvre de la métallurgie
1, Place du Commerce, bureau 425
Iles des Sœurs (Québec) H3E 1A2
Tél. : 514 761-4779
info@metallurgie.ca

Organisé par



www.metallurgie.ca

